

ÉLEVAGE / La BVD, également appelée diarrhée virale bovine, est une maladie infectieuse due à un pestivirus. Ce virus est fragile dans le milieu extérieur. La maladie n'étant pas transmissible à l'homme, la viande d'un animal infecté est consommable.

La BVD au cœur des enjeux sanitaires

La BVD atteint les muqueuses respiratoires, digestives mais également les muqueuses de l'appareil génital. Cette maladie se caractérise par la présence de porteurs sains.

Les symptômes

Très souvent, un bovin infecté par le virus de la BVD ne présente pas de symptôme visible. Le reste du temps, les symptômes sont variables selon l'âge et la catégorie du bovin considéré.

Chez le jeune bovin, la BVD peut provoquer des diarrhées, des problèmes respiratoires ou encore des retards de croissance. Chez le bovin adulte, on peut observer des troubles de la reproduction (retours en chaleur, avortements, mortalités embryonnaires, malformations). Chez les IPI (infecté permanent immunotolérant) présentant des signes cliniques, on peut observer une diarrhée sanguinolente souvent mortelle en quelques jours, un amaigrissement, des ulcères buccaux ou encore de la fièvre. De plus, l'ensemble de ces symptômes n'est pas toujours imputable à la BVD. En effet, les conséquences de cette maladie sont variables selon les élevages et les circonstances de la contamination. Le passage du virus de la BVD dans un cheptel pouvant favoriser le développement d'autres problèmes sanitaires, il peut aisément passer inaperçu. Au contraire, il peut avoir un impact économique très important.

La transmission du virus

Deux grands modes de contamination peuvent être observés : la contamination horizontale ou la contamination verticale. Toutes les sécrétions et excréments des animaux infectés contiennent du virus ; essentiellement les sécrétions nasales et respiratoires. Elles jouent un rôle prépondérant dans la contagion entre bovins : le virus se transmet d'un individu à l'autre à l'occasion de contacts rapprochés « de mufler à mufler » (aérosol de virus), ou par ingestion de matières contaminées (salive, lait, matières fécales) ; c'est la contamination horizontale.

La contamination verticale consiste en la transmission transplacentaire du virus de la mère au fœtus. En fonction du stade de gestation au cours duquel la vache est en contact avec le virus de la BVD, les conséquences sur le fœtus sont variables. Un contact de la vache avec le virus entre le 2^e et le 5^e mois de gestation peut entraîner la formation d'un veau IPI. À ce stade, le fœtus n'est pas suffisamment développé ; il ne développe aucune défense immunitaire contre ce virus et ne peut pas s'en débarrasser. S'il survit, il reste excréteur et contagieux durant toute sa vie : il est infecté permanent immunotolérant ou IPI.

Les bovins à risque

Qu'un bovin soit IPI ou virémique transitoire, il est porteur et excréteur du virus de la BVD.

Un bovin infecté permanent immunotolérant est infecté puisqu'il a rencontré le virus quand il était fœtus.

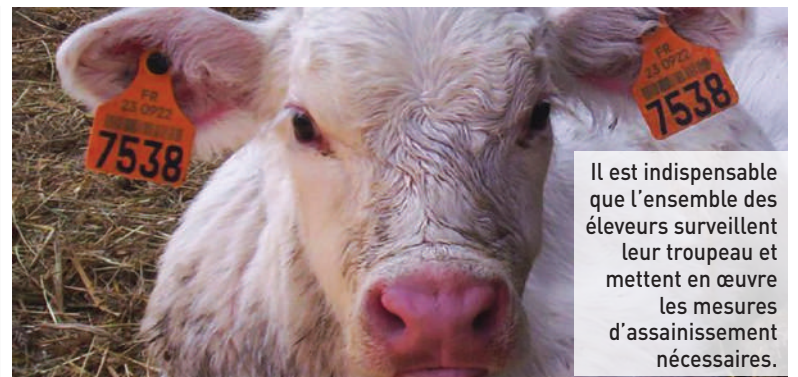
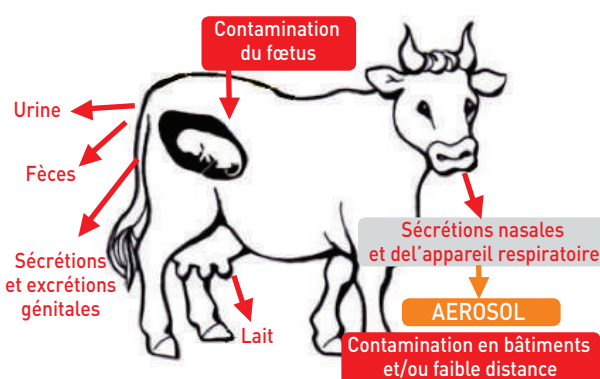
Il est porteur et excréteur du virus de sa naissance jusqu'à sa mort et ne fabriquera jamais d'anticorps.

L'espérance de vie des IPI est plus courte que celle des bovins non IPI, mais bon nombre d'entre eux atteignent l'âge

adulte en apparente bonne santé. Si une femelle IPI atteint l'âge adulte, elle est capable de se reproduire et donnera systématiquement naissance à un veau IPI. Un bovin virémique transitoire est porteur du virus de manière temporaire. Durant la virémie, la multiplication du virus dans son organisme affecte ses défenses immunitaires, ce qui peut favoriser des infections secondaires (diarrhées néonatales, pathologies respiratoires...). S'il s'agit d'une vache gestante, elle peut ne pas mener sa gestation à terme (infécondité, avortement) ou donner naissance à un veau IPI. Cette période de virémie dure quelques semaines durant lesquelles le bovin développe une immunité, puis se débarrasse naturellement du virus et cesse d'être contagieux.

Quels sont les facteurs de contamination ?

Les principaux facteurs de contamination sont les introductions d'animaux (achat, pension), le contact avec des cheptels voisins contaminés ou encore les mélanges de bovins : rassemblements temporaires (concours, marchés, foires) ou de longue durée (estives collectives, alpages). Le virus étant fragile dans le milieu extérieur, le prêt de matériel joue un rôle mineur dans la transmission de la BVD. Il faut noter que lors de l'introduction d'une femelle gestante, le veau dont elle est porteuse peut être un IPI, même si la vache n'est pas IPI. ■



Il est indispensable que l'ensemble des éleveurs surveillent leur troupeau et mettent en œuvre les mesures d'assainissement nécessaires.



LE MOT DU PRÉSIDENT / David Duperray, président de la fédération régionale des GDS d'Auvergne-Rhône-Alpes, éleveur laitier dans la Loire.

L'éradication de la BVD est un des enjeux majeurs pour l'avenir de l'élevage français. L'impact et la gestion de cette maladie très répandue en France sont importants à plusieurs niveaux. Dans chaque élevage touché, les conséquences financières sont importantes, entre les pertes directes facilement identifiables, et les pertes indirectes lourdes : baisse de lait, avortements, retards de croissance, forte sensibilité aux maladies, et un temps de travail qui peut être considérablement allongé. C'est une maladie qui se transmet facilement. Le jour où on la découvre plusieurs animaux sont souvent déjà touchés, et la facture est d'autant plus lourde ! Au niveau des marchés à l'export, des équilibres risquent de se redessiner au cours de ces prochaines années selon la situation des États. Plusieurs pays européens sont déjà reconnus indemnes grâce à des plans d'éradication en place. D'autres sont sur le point d'aboutir. À ce jour, la France n'est pas encore dans cet objectif à court terme. C'est vraiment regrettable, d'autant que la Loi de santé animale s'appliquera dans un an seulement, et imposera des échanges d'animaux garantis non IPI ou venant de cheptels sous appellation. Des marchés vont donc se fermer pour qui n'est pas prêt ! Un cadre réglementaire existe mais laisse une certaine souplesse pour que les éleveurs se mettent en ordre de marche. Un nouvel arrêté verra le jour, avec des contraintes aux mouvements liées à la mise en place de la loi de santé animale dans un futur proche. Il y a aussi un impact direct en termes de santé publique

vis-à-vis de la consommation d'antibiotiques et de médicaments, directement liés à la présence de la maladie. Là aussi on ne peut pas nier l'importance d'agir vite. Pour ces trois raisons, les éleveurs doivent prendre la mesure de l'urgence. Il est indispensable de surveiller et éliminer de façon systématique les animaux infectés, de sécuriser les échanges au maximum. Et ce, sans attendre une injonction réglementaire. En Auvergne-Rhône-Alpes, les acteurs se sont entendus sur un système commun de surveillance, et c'est une très bonne chose, on ne peut que s'en féliciter. En posant une boucle à prélèvement de cartilage sur toutes leurs naissances, les éleveurs participent à la surveillance la plus rapide, la plus efficace et surtout la plus adaptée au contexte sanitaire de leur troupeau. La réglementation permettra de finaliser l'éradication pour les quelques élevages qui ne joueraient pas le jeu. Comme toute maladie, il serait regrettable que les efforts de tous soient paralysés par quelques-uns. Face à ces enjeux multiples, un accompagnement a été sollicité au conseil régional pour soutenir les éleveurs dans la surveillance de leur troupeau. Pour les GDS, il est certain que dans cette problématique se joue une partie de l'avenir de l'élevage français. Nos partenaires devront s'en rendre compte tôt ou tard... Nous veillerons à leur rappeler tant que cette démarche n'aboutira pas. Chers collègues éleveurs, poursuivons nos efforts. Notre dynamique ne pourra que nous servir, quelles que soient les évolutions de notre environnement, politique ou sanitaire. ■

La BVD au cœur des enjeux sanitaires

La BVD a un impact financier et technique :

Soin aux veaux	x 4
Mortalité jusqu'à 24 mois	x 3,2
Retour en chaleur	x 3
Avortement	x 3
Rétention placentaire	x 2
Mammite clinique	x 2
Charge de travail	x 1,2
Cellules	x 1,2
Chute de production	x 1,1

Coût : de 3000 € (élevage allaitant) à 8000 € (élevage laitier).

À SAVOIR



La BVD est une maladie virale dont les dégâts cliniques entraînent des conséquences économiques lourdes sur les exploitations. C'est pourquoi, comme dans plusieurs États européens, la France a décidé d'éradiquer cette maladie.

BVD : nouvelle réglementation

Un arrêté ministériel fixant le cadre de ce programme obligatoire d'éradication a été publié le 31 juillet 2019. Il fixe les mesures de surveillance et de lutte contre la maladie des muqueuses / diarrhée virale bovine (BVD). Cet arrêté ministériel impose l'obligation de rechercher les IPI et de mettre en place un plan d'assainissement dans tout cheptel infecté de BVD. Dans ce contexte, le conseil régional d'orientation de la politique sanitaire

animale et végétale (CROPSAV) réuni le 8 novembre dernier a validé le choix, pour la région Auvergne-Rhône-Alpes, de la généralisation de la surveillance des troupeaux par l'utilisation des boucles BVD sur l'ensemble des veaux naissants.

Il s'agit de dépister les veaux qui naissent à l'aide d'un échantillon de cartilage auriculaire prélevé au moyen d'une boucle spécifique au moment de l'identification du nouveau-né et envoyé au laboratoire d'analyses. Cette mé-

thode, simple et rapide, permet d'obtenir précocement un statut BVD pour tous les veaux naissants.

Le cas échéant, les IPI ainsi mis en évidence doivent être rapidement éliminés du troupeau à destination directe de l'abattoir ou de l'équarrissage, après euthanasie par le vétérinaire sanitaire. En parallèle, des dépistages doivent être réalisés afin de s'assurer que l'ensemble des bovins du troupeau bénéficie d'un statut vis-à-vis de la BVD. ■

FOIRE AUX QUESTIONS

? BVD

Un IPI meurt toujours jeune ?

X L'espérance de vie des IPI est plus courte que celle des bovins non IPI mais bon nombre d'entre eux atteignent l'âge adulte en apparente bonne santé.

Une vache IPI donnera toujours naissance à un veau IPI ?

✓ Oui, mais ce n'est pas parce qu'un veau est IPI que sa mère est forcément IPI !

L'animal IPI est le plus petit du lot ?

X Un IPI peut très bien sembler en bonne santé. Il peut même être de très bonne conformation.

Un animal positif en antigénémie ou PCR est d'office un IPI ?

X Un IPI sera toujours positif en virologie mais un test virologique

unique positif ne veut pas systématiquement dire qu'il s'agit d'un IPI. Pour confirmer le caractère persistant de l'infection, il faut tester l'animal à nouveau un mois plus tard. S'il est toujours positif, il s'agit bien d'un IPI.

Euthanasier un veau IPI ? Mais je vais perdre de l'argent !

X Garder un animal IPI dans son exploitation a des répercussions sur la santé et la production de ses congénères et a donc un coût. De plus, comme l'animal IPI excrète du virus en permanence, sa présence au sein du troupeau va inévitablement conduire à la contamination des vaches gestantes et donc à la naissance de nouveaux IPI...